

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ISBERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du
02 juin 2025

Date de convocation : le 26 mai 2025

Votes pour : 17

Vote contre : 0

Abstention : 1

Objet :

**Tarifs des repas pour les salariés
des administrations**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

Etaient présents : MM David THELLIER – Éric HEUGUE – Laurent DANIEL – Didier MARLES – Patrick MAMETZ – Thierry DISSAUX - Mmes Marie-Paule CLAREBOUT - Sandrine ALLOUCHERIE - Stéphanie DELMARE – Caroline BERROD – Micheline DAUTRICHE – Sylviane CARRE – Yvonne BOUCHEZ- Claudine LEGRAND- Marie-Andrée PAYELLE - Dorothee CHAVATTE , formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : M Joël LEGRAND

Membres excusés : Mmes Véronique LUPART – Cathy MORIN

Membre excusé ayant donné procuration : Mme Marie-France VERREMAN – M Gérard CORRIETTE.

Monsieur Didier MARLES est nommé secrétaire.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'autoriser les salariés des Administrations à prendre leur repas du lundi au dimanche à « La Résidence » et propose un tarif unique de 5,45 euros.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide des membres présents de fixer le prix du repas du lundi au dimanche pour les salariés des Administrations à 5,45 euros à compter du 1^{er} juillet 2025.

... / ...

11 JUIN 2025

, article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le 11 JUIN 2025
Le Président,



David THELLIER